

# 'SHOWDINGSON44 " EDITION AOÛT 2018

## CAMP " BRETAGNE LIBRE "

### INFORMATIONS GÉNÉRALES / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

#### PREAMBULE

Remerciements à Roland LEMESLE pour son autorisation à utiliser le document de réglementation qui nous a aidé à rédiger notre propre règlement .

Ces informations générales et ce règlement intérieur sont édités afin de présenter à nos visiteurs, à nos partenaires, à nos sponsors, et à tous les bénévoles qui nous ont aidés, une attitude digne et responsable ainsi qu'un comportement respectueux en mémoire des hommes et des femmes qui ont participé, souvent au prix de leur vie, à notre Libération.

Ce règlement, spécifique à " SHOWDINGSON44 ", n'est en aucun cas destiné à être imposé sous quelque forme de contrainte , mais doit être librement choisi et appliqué par nous tous dans la bonne humeur, la vraie camaraderie et le respect mutuel.

Soyons heureux d'accueillir nos visiteurs et leurs faire visiter nos camps. Leur légitime curiosité sera comblée par les réponses que nous donnerons bien volontiers à leurs questions. Ils doivent retirer un bon souvenir de leur parcours dans nos camps. Affûtons nos connaissances. Recevons des compliments de ceux qui nous font l'honneur de leur présence. Mettons en avant la qualité de nos reconstitutions et des soins que nous apportons à celles - ci. Les échanges participants / public sont toujours très bénéfiques.

---

1 / **ADHESION.** Votre adhésion à participer au GRAND ' SHOWDINGSON44 ', vous implique ipso facto à respecter intégralement ces informations générales et ce règlement intérieur qui vous sont remis lors de votre inscription.

2 / **BOISSONS FORTEMENT ALCOOLISÉES.** Pour la bonne tenue de ce rassemblement, l'introduction, la consommation, la distribution ou la vente sur le site en sont formellement interdits. Les buvettes mises a disposition sur le site possèdent exclusivement la licence de 2 ème catégorie. Il est également **fortement déconseillé** aux participants en tenue militaire Alliée, Allemande, de Résistant ou en civil d'époque, de se déplacer **à la vue du public** et dans l'enceinte du rassemblement avec des bouteilles ou boites de boissons tenues à la main.

**Aucun état d'ébriété ne sera toléré pendant toute la durée du rassemblement.**

Le non respect sera l'exclusion immédiate de ce rassemblement du ou des contrevenants, sans indemnité ni remboursement d'aucune sorte.

**3 TOUS PRODUITS ILLICITES.** Au même titre, l'introduction, la consommation, la distribution ou la vente sur le site sont formellement interdits. Le non respect sera l'exclusion immédiate de ce rassemblement du ou des contrevenants, sans indemnité ni remboursement d'aucune sorte.

**4 / VEHICULES, MATERIELS, ARMES, MUNITIONS ANCIENNES D'ORIGINE MILITAIRE.**

Doivent être impérativement conformes à la législation en vigueur.

**5 / NEUTRALISATION.**

Recommandé aux propriétaires d'armes individuelles ou collectives présentées de se munir du certificat de neutralisation ou facture d'achat d'arme factice. Contrôles possibles des Douanes ou Gendarmerie.

**6 / ARMES INDIVIDUELLES.** Ne seront portées qu'à l'intérieur du site ou pendant les reconstitutions d'actions militaires, convois ou défilés dûment programmés par les organisateurs.

Tout port **individuel** d'armes à feu ou blanches, grenades, munitions, etc... quelles qu'elles soient, est **formellement interdit** sur la voie publique en dehors des limites ci-dessus, sauf celles solidaires des véhicules. Décision Préfectorale.

**7 / PORT DE DÉCORATIONS, MÉDAILLES ou GRADES.** Ne sont acceptés sur les uniformes que dans l'enceinte du site et lors de défilés, convois ou reconstitutions historiques dûment **programmés en dehors du site.**

Le port de ces grades et / ou décorations doit se faire de façon raisonnable et en fonction de l'âge du porteur.

**8 / FEUX DE CAMP.** Au sol, sont formellement interdits par le Concepteur, Directeur de SHOWDINGSON44 . Pour les barbecues, prévoir un appareil portable.

Le combustible sera du charbon de bois ou du gaz, selon le modèle. Il est recommandé de se munir d'un extincteur en état de fonctionner.

**9 / HORAIRE DES REPAS.** Afin de présenter un camp bien tenu et ordonné, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires des principaux repas.

|                |   |         |             |
|----------------|---|---------|-------------|
| Petit déjeuner | : | 08 H 00 |             |
| Repas du midi  | : | 13 H 00 | Repas libre |
| Repas du soir  | : | 19 H 00 |             |

A 09 H 00, à 14 H 00 et à 22 H 00, les tables devront être débarrassées, laissées propres et les chaises rangées. Extinction des feux à 01 H 00.

**10 / TENTES.** Présentées et utilisées, seront représentatives d'un campement **militaire** de l'époque. Les tentes **civiles** des participants seront installées dans l'emplacement qui leur est réservé en dehors des camps reconstitués.

**11 / AFFAIRES PERSONNELLES.** Veillez à ce qu'elles soient bien rangées dans vos tentes militaires.

Il est possible que le public vous demande d'en visiter l'intérieur.

12 /**ENVIRONNEMENT.** Vous séjournerez dans un joli cadre. Merci de prendre soin de l'environnement.

Utiliser les poubelles mises à votre disposition .Le Concepteur, Directeur de SHOWDINGSON44, demande à ne pas creuser la pelouse sur laquelle se déroule ce rassemblement.Sauf zone autoriséé !

Seuls, sont autorisés les piquets de tentes et de mats.

Toute excavation éventuelle devra être rebouchée très soigneusement.

13 /**ANIMAUX.** Nos amis les animaux seront tenus en laisse. Pas de divagations. Ils ne sont pas acceptés, **par mesure sanitaire**, dans toutes les salles d'exposition ou autres lieux fermés et recevant du public. Instructions du Concepteur, Directeur de SHOWDINGSON44.

14 /**BRUIT.** Pensez à vos voisins, au public et aux habitations proches du camp. Les tapages nocturnes, les éclats de voix, ne sont pas tolérés.

Les musiques seront discrètes et les groupes électrogènes stoppés à 23 H 00.

15 /**EXPLOSIFS.** Les tirs à blanc, les jets de pétards ou l'utilisation de tout autre artifice sont formellement interdits pendant toute la durée de ce rassemblement. Une dérogation est accordée dans le cas de scènes de reconstitutions d'actions militaires dûment programmées par les organisateurs.

16 /**VEHICULES CIVILS ANCIENS.** Afin d'être cohérent au point de vue historique, les véhicules anciens d'origine **CIVILE** et de fabrication **ANTÉRIEURE À 1945** seront admis dans le camp à condition qu'ils soient munis d'inscriptions (provisoires et effaçables acceptées) F.F.I. ou de prise de guerre.

Les immatriculations et marquages des véhicules en provenance de l'armée Allemande et considérés comme prises de guerre, seront occultées soit par des inscriptions Alliées ou F.F.I., soit par tout autre moyen.

Tout les véhicules anciens d'origine **militaire** seront admis à participer à ce rassemblement.

Pour les véhicules après guerre un secteur sera aménagé pour les véhicules appelés post-war.

## 17 /**VEHICULES CIVILS MODERNES des Participants**

. Pour la bonne tenue des camps et leur respect historique, aucun véhicule civil moderne quel qu'il soit ne sera accepté dans l'enceinte des camps du JEUDI 16 Mai 12 H 00 au Dimanche 17 Mai 18H00 **sauf sur demande au Concepteur, Directeur de SHOWDINGSON44 du site et son autorisation express !**

18 /**VITESSE.** Tout déplacement de véhicules dans **L'ENCEINTE DES CAMPS**, arrivée, mouvement ou départ, doit se faire **IMPERATIVEMENT** à une vitesse maximum de **10 km / h.** ou **6 Miles / h** dans les voies réservées à cet usage et être conduits avec toute la prudence nécessaire.

19 /**EXTINCTEUR.** Il est recommandé à tous les véhicules inscrits et pour leur sécurité d'être équipés d'un extincteur en état de fonctionner.

## 20 /**CIRCUIT BAPTEME.**

**Autorisation du Concepteur, Directeur de SHOWDINGSON44;** Pour les véhicules anciens **d'origine militaire** participants à ce circuit **pour le public**, tracé à l'intérieur du site, en sens unique et sur les voies prévues par le propriétaire du site, la vitesse maximum autorisée ne doit pas dépasser **40 Km / h, soit 25 Miles / h.**

Les conducteurs doivent faire **très attention aux enfants** présents sur le site.

A ce sujet, nous recommandons d'éviter, pour toute manœuvre dans le site, d'engager la marche arrière de leur véhicule.

En cas d'impossibilité matérielle de départ en marche avant, l'arrière du véhicule doit être impérativement surveillé pendant cette manœuvre et en liaison avec le conducteur.

En effet, des enfants peuvent être non visibles de la cabine de conduite et le conducteur susceptible, de ce fait, de provoquer un accident.

21 / **CIRCULATION.** Sur route et en ville, les véhicules anciens d'origine militaire ne bénéficient **d'aucune priorité** qu'ils roulent en convoi ou isolés. Ils doivent, en toutes circonstances, respecter le code de la route ainsi que la réglementation municipale régissant la circulation et le stationnement urbain.

Une dérogation spéciale, par arrêté municipal, sera émise par Monsieur le Maire de Merléac et réservée à " SHOWDINGSON44 " pour La voie communal de sous la ferme

Ce rappel est également valable pour tout véhicule ancien d'origine militaire ou civile circulant à l'initiative de son propriétaire en convoi ou isolé à l'extérieur du site (promenade ou visite touristique dans la région) et ce pendant la durée du rassemblement.

22 /**PERMIS DE CONDUIRE.** Les conducteurs doivent avoir leur permis correspondant au type de véhicule qu'ils conduisent et pouvoir présenter tous les papiers valides du véhicule normalement immatriculé :

### **CARTE GRISE, ATTESTATION D'ASSURANCE ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE.**

En particulier, les remorques dont la charge utile est supérieure à 500 kg.

Les conducteurs doivent rester **sobres** en toutes circonstances.

23 /**PANNE. ACCIDENT.** En cas de panne à l'intérieur du site, les frais de dépannage restent toujours à la charge du propriétaire du véhicule.

Sur l'annexe de la fiche d'inscription, nous vous communiquons des renseignements pratiques et en particulier, les coordonnées de garages auto / poids - lourds situés à côté de Merléac.

En cas d'accident à l'intérieur du site, seule les parties en cause seront dans le cadre d'accident matériel et / ou corporel, à l'exclusion de toute responsabilité des organisateurs du rassemblement. Ils devront faire jouer leur assurance R. C.

Nous invitons nos participants à veiller à ce qu'aucun véhicule ancien ne soit présent dans **l'enceinte des campements** après le 21Août 2018.

A partir du 20 Août au soir, en cas d'impossibilité de remise en marche,

le véhicule sera remorqué dans une partie du campement afin d'être stationné sur un parking visiteurs à proximité .IL ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur en cas de dégradation ou de vol !

24 /**PARKING V.L.** Les véhicules civils modernes légers des participants : motos, berlines, breaks, camping - cars, camionnettes, et remorques porte - voiture individuelles seront stationnés sur le parking qui leur est réservé.

25 /**PARKING P.L.** Les véhicules civils modernes poids lourds des participants : camions, plateaux porte - voitures, porte - chars seront stationnés sur le parking qui leur est réservé.

26 /**ACCES.** Les propriétaires de tous les véhicules, y compris ceux transportés par remorque, plateaux, porte - voitures ou porte - chars, doivent se présenter, **dés leur arrivée**, à l'accueil du camp.

Seront demandés le numéro d'immatriculation minéralogique ainsi que l'identité du propriétaire de chaque véhicule amené ou transporté.

Ceci afin d'éviter l'enlèvement et / ou la sortie non autorisés d'un véhicule par une personne autre que le propriétaire titulaire.

27 /**GARDIENNAGE.** Le site n'étant pas gardé, il appartient à chacun de veiller à ce qui lui appartient.

28 /**RESPONSABILITE.** Vous êtes responsable de vos enfants et de l'ensemble de vos matériels : véhicules, équipements, tentes, matériels de bivouac et objets personnels. Les organisateurs ne pourront en aucune façon être tenus responsables de vols, détériorations, accidents ou autres qui pourraient survenir pour vous-même ou pour des tiers pendant toute la durée de ce rassemblement.

29 /**UNIFORMES ALLIES.** Ne confèrent aucun droit quel qu'il soit. Ces uniformes doivent être portés dignement et par respect envers tous les combattants tombés en particulier sur notre sol.

30 /**UNIFORMES ALLEMANDS. Sont exclusivement autorisés dans l'enceinte du campement allemand et également pour les présentations comparatives d'uniformes, d'armes et de véhicules ainsi que dans les scènes de reconstitutions.**

**AUTORISES. Hommes :** LUFWAFFE, HEER. **Femmes :** DRK. GRADES. DECORATIONS. RUBANS. CALOTS. CASQUES. CASQUETTES.

**INTERDITS. Toutes tenues** SS., WAFFEN SS, PANZER ( tête de mort ), GESTAPO, S.A., POLITIQUE 3 ème. REICH, PINPS NSDAP, DRAPEAUX et PAVILLONS KEIZER ou SVASTIKA

En ce qui concerne le conducteur et les occupants de véhicules de l'armée Allemande acceptés et présents dans le camp, seules seront admises les personnes revêtues soit de tenues Alliées, soit de vêtements civils type F.F.I. à l'exclusion de tout uniforme Allemand, pendant les sorties hors du camps

31 /**AGE MINIMUM.** L'âge minimum de port des uniformes militaires et, éventuellement, des armes neutralisées ou factices, est de 18 ans révolus.

Le port de grades et / ou de décorations et d'armes se fera de façon raisonnable et en fonction de l'âge du participant. Pas d'enfants " soldats ". Les jeunes, jusqu'à 18 ans, peuvent revêtir des tenues civiles d'époque ou des tenues F.F.I.

32 /**TENUES.** Pour le bon aspect général du camp et le respect historique, il n'est pas accepté, pour les participants **militaria**, les coiffures, vêtements ou chaussures fantaisies ou camouflés type chasse, pêche, randonnée ou camping. Egalement, le port de bijoux, percings, cheveux longs, tatouages, etc.... sont incompatibles avec le port d'un uniforme militaire.

33 /**ACTIVITES.** Sont interdites toutes activités, manifestations ou allusions à caractère politique, religieux ou partisan et de nature à troubler le bon déroulement de ce rassemblement.

34 /**LIBERATION DU SITE.** Nous invitons nos participants à libérer l'intégralité du campement **au plus tard pour le 20 Août au soir**, date limite d'autorisation d'accueil gracieux du Concepteur, Directeur de SHOWDINGSON44 , . En cas d'empêchement, contacter sans délai le Directeur.

35 /**ADMISSION.** Les organisateurs du rassemblement " SHOWDINGSON44 ", se réservent le droit de refuser une inscription sans devoir en préciser la raison, d'apporter toute modification jugée nécessaire, voire d'annuler sans indemnité ce rassemblement si les circonstances l'imposent. Seuls seront remboursés les frais d'inscription déjà versés. Chaque participant s'engage à abandonner tout recours à l'encontre des organisateurs.

Ceux-ci se réservent le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ce règlement sans que cela donne lieu à un quelconque remboursement ou indemnité sous quelque forme que ce soit.

36 / En cas de fait grave, seuls les organisateurs sont habilités à prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent pour le respect et la tranquillité de tous.

---

Toutes les Associations Partenaires d'organisation, les bénévoles et la Mairie vous remercient de votre aimable attention, de votre compréhension. Ils vous souhaitent

un agréable séjour à " SHOWDINGSON44 " dans la ville de Merléac, dans sa région Des Côtes D'Armor et vous invitent à la prochaine édition.

---

Signature

Lu et accepté.

Nom

Prénom

Association

---